Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 10 novembre dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a arrêté un projet de loi du pays et deux délibérations du congrès, et adopté 27 arrêtés et 3 projets de délibération du gouvernement qui habilitent le président du gouvernement à ester en justice et à défendre la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions.

Projet de loi du pays

Le gouvernement a adopté un projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal. Il porte sur des modifications des règles d'assiette et de recouvrement, l'objectif étant de les faire évoluer ou de les ajuster en fonction des problèmes pratiques rencontrés par les services. Les modifications adoptées concernent notamment :

➔ l'interdiction de la déduction fiscale des provisions pour charges des retraites ;
➔ l'inscription expresse des fondations au régime fiscal du mécénat ;
➔ l'appréciation du montant déductible des cotisations au titre de l'assurance vieillesse par personne quel le nombre de revenus catégoriels dont elle est titulaire ;
➔ modification du seuil à prendre en compte pour la dispense de paiement d'acompte d'impôt sur le revenu,, celui-ci passant de 30.000 F cfp à 50.000 F cfp ;
➔ modification de la date limite pour le dépôt de la déclaration nominative des salaires, celle-ci passant du 15 février 2009 au 30 avril 2009.

Par ailleurs, et notamment pour tenir compte des observations de la Cour des Comptes, le gouvernement propose également de modifier l'affectation d'impôts.

Il en est ainsi de la TSS (Taxe de solidarité sure les services) jusqu'alors affectée à la CAFAT. Elle sera reversée en totalité à l' Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). L'initiative consiste à recentrer les ressources de la CAFAT sur le produit des cotisations sociales et à réaffecter à un organisme public une recette fiscale. Par convention, il est prévu que l'Agence sanitaire et Sociale reverse tout ou partie de la TSS à la CAFAT.

L'intégralité de la taxe sur les alcools et les tabacs (qui est actuellement affectée pour 1/3 à la CAFAT et pour 2/3 à l'ASSNC) devrait être affectée à l'ASSNC. L'objectif est d'unifier et de concentrer les moyens et l'organisation de la prévention sanitaire et sociale face aux défis que doit relever la Nouvelle-Calédonie. Sont concernées la lutte contre le tabagisme, la réduction des pratiques à risque chez les jeunes, de la prévention des maladies comme le cancer ou l'obésité et plus globalement l'ensemble de la politique en faveur de la jeunesse.

Délibérations du congrès

I . Projet de délibération portant décision modificative n° 3 du budget de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2009

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 3 du budget de la Nouvelle-Calédonie exercice 2009. **Son principal objet est de réduire les inscriptions de dépenses qui ne seront pas mobilisées avant la fin de l'année afin de constituer une provision pour reprise de résultat anticipé pour le BP 2010. Cette provision s'élève à 1, 812 milliard F.**

II . Projet de délibération relative au budget primitif de l'exercice 2010 de la Nouvelle-Calédonie

Premier budget de la mandature 2009-2014, le projet de budget primitif 2010 traduit les engagements du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, formalisés dans la déclaration de politique générale du 31 août dernier. Il est ainsi l'expression des aspirations collégiales à une Nouvelle-Calédonie qui évolue vers un mieux vivre ensemble, dans le souci permanent d'un développement durable et socialement équitable.

L'intégralité des mesures annoncées ne trouvera bien évidemment pas de traduction budgétaire dès le budget primitif 2010. Toutefois, le gouvernement a eu à cœur d'en initier le plus grand nombre dans un contexte économique toujours incertain. **Ce budget a été adopté à l'unanimité.**

Un budget qui traduit l'ambition que le gouvernement collégial porte pour la Nouvelle-Calédonie

Dès le budget primitif 2010, quelques 59 mesures (sur 139 annoncées dans la déclaration de politique générale du gouvernement) sont initiées. Les actions engagées par le gouvernement, et qui trouveront leur traduction financière dans le budget 2010 sont axées en priorité sur :

- notre jeunesse
- un développement durable et tourné vers l'avenir
- les actions en faveur du vivre ensemble

Un budget volontariste, bâti dans un contexte économique toujours incertain

Après un budget 2009 caractérisé par une baisse des recettes fiscales lié en grande partie au secteur du nickel, l'année 2010 devrait voir nos capacités de financement stagner. Le projet de budget primitif 2010 affiche dans ce cadre un volontarisme certain, caractérisé par une maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement, au profit des interventions en faveur des acteurs économiques et sociaux de la Nouvelle-Calédonie et du maintien d'un haut niveau d'investissement, moteur de la croissance.

Le BP 2010 en chiffres

Globalement, les ressources fiscales augmentent de 3,15% par rapport au budget primitif 2009. Parmi ces ressources, les taxes affectées sont les plus dynamiques avec + 6,78%.

Les recettes fiscales entrant dans le budget de répartition représentent, quant à elles, 105,955 milliards de francs CFP, soit +1,4%.

Sur ce volume de recettes, les dotations reversées aux provinces représentent 60,151 milliards de francs CFP, soit +1,4% également.

Les dotations versées aux communes évolueront du même montant au titre de 2010. Elles seront toutefois complétées d'une recette exceptionnelle liée à la mise en œuvre du dispositif dit « d'effet cliquet » qui, en application de la loi organique, prémunit les communes d'une diminution de leur dotation d'une année sur l'autre. En prévision de cette régularisation, une provision de 621 millions de francs CFP sera constituée dès le budget primitif. **Ce dispositif devra conduire les communes à connaître une dotation en hausse de 5,05% sur l'année.** Les communes seront donc largement préservées de la rigueur à laquelle les autres collectivités (Nouvelle-Calédonie et provinces) doivent se soumettre.

S'agissant du budget propre de la Nouvelle-Calédonie, il est construit autour de la volonté de maitriser les dépenses de fonctionnement et de personnel au profit des interventions sectorielles et du soutien à l'économie calédonienne par un haut niveau de dépenses d'investissement.

Prévu à hauteur de 41,407 milliards de francs CFP le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, en diminution de 2,8% par rapport au BP2009, présente ainsi une maîtrise des frais de fonctionnement (+1,6 %) et de personnel (+0,04%). A structure constante, les dépenses d'intervention verront quand à elle leur volume augmenter de +14,05% permettant la mise en œuvre d'actions nouvelles alors que les crédits d'investissement sont maintenues au niveau élevé de 9,8 milliards de francs CFP.

Pour financer ces investissements la Nouvelle-Calédonie prévoit l'inscription d'un emprunt de 5 milliards de francs CFP. Ce recours à l'emprunt est rendu possible par un niveau d'endettement relativement faible.

Travail et formation

Le gouvernement a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2009 de l'institut pour le développement des compétences (IDC-NC). L'approbation de la DM2 porte le budget 2009 de l'IDC à 745 441 914 en recettes FCP et en dépenses à 781 596 590 FCFP. Cela fait apparaître un déficit de 36 154 676 FCFP qui sera régularisé par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement.

Le gouvernement a attribué une dérogation en matière de durée hebdomadaire du travail à la SARL ACGM. Cette société réalise la construction de 49 villas (169 logements) à Koné. Le délai d'exécution

est de 14 mois et la société ACGM entend achever la partie qu'elle assure en propre (fondations, ossatures bois, couverture est charpente) dans un délai de 9 mois. Cela nécessite une augmentation des horaires hebdomadaires de travail. Les délégués du personnel et la DTE ont rendu un avis favorables à cette demande.

Travaux et opérations domaniales

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au transfert de propriété d'un immeuble vacant et sans maître à Dumbéa. Il s'agit du règlement définitif d'un legs d'une particulière à la Nouvelle-Calédonie, établit par testament authentique en 1967.

Par arrêté, le gouvernement a autorisé le passage d'une ligne électrique sur une parcelle du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie et habilité le président à intervenir à l'acte.

Agriculture

Le gouvernement a adopté un arrêté autorisant l'importation d'aliments en provenance ou originaire de la Chine destinés exclusivement à l'alimentation des poissons.

Le gouvernement a approuvé la décision modificative n° 2 (DM2) de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) pour l'exercice 2009. Elle est arrêtée à la somme de 283 240 294 en recettes et à la somme de 397 340 240 en dépenses. Le budget modifié de l'établissement est arrêté en recettes à la somme de 1 390 348 681 et ne dépenses à 2 441 123 192. Cela fait apparaître un résultat déficitaire de 1 050 774 511 qui devrait être résorbé sur le fonds de roulement, mais ce dernier n'a pas un niveau permettant de résorber le déficit. C'est pourquoi l'ERPA s'est engagé à présenter une troisième délibération modificative avant la fin de l'exercice afin de ramener le déficit à un niveau compatible au fonds de roulement.

Fonction publique, nominations et désignations

Pour faire suite à la demande de la Direction des affaires culturelles et coutumières, le gouvernement a procédé à l'ouverture d`un concours externe pour le recrutement de quatre officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Suite au départ à la retraite de monsieur Eric BARBIE en juillet 2009, le gouvernement a procédé à la nomination de Madame Françoise HORHANT comme directrice de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS).

Le gouvernement a procédé à la nomination par intérim du chef de service adjoint de l'imprimerie administrative de la direction des affaires administratives (Albert MOHAMED).

Le gouvernement a modifié la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). A la demande du MEDEF-NC, il a remplace monsieur Tito FANENE par madame Jeanne SETIANO (Chef du département des relations sociales et du travail à la SLN° comme représentant du collège employeurs et travailleurs indépendants.

Enfin, le gouvernement a procédé à la nomination des membres du conseil de discipline et du conseil technique de l'IFPSS.

Enseignement

Le gouvernement a adopté un arrêté portant nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein des organismes du secteur de l'enseignement.

Depuis avril 2009, l'IUFM (Institut universitaire de Formation des Maîtres) est rattaché à l'université. Le fonctionnement de l'institut a donc été modifié. Le conseil d'administration et le conseil d'antenne ont fusionné en un « conseil d'école » unique assemblée délibérante de l'IUFM. Le gouvernement a désigné mesdames Sonia BACKES et Monique MILLET pour représenter la Nouvelle-Calédonie au conseil d'école.

Il a également nommé les suppléants des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'UNC (Université de Nouvelle-Calédonie), à savoir madame Hélène IEKAWE (suppléante de madame M. Millet), monsieur Bernard DELADRIERE (suppléant de madame S. Backès) et monsieur Jean-Louis D'Anglebermes (suppléant de monsieur P. Ngaiohni).

Santé

Le gouvernement a procédé par arrêté à la fixation des tarifs et à la facturation de certaines prestations fournies par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret. Il s'agit essentiellement :

- De consommables ainsi que des actes de consultations et de soins externes pour l'activité d'implantologie cochléaire
- De consommables et de prothèses pour la chirurgie vasculaire, viscérale et ophtalmologique

Le gouvernement a également ajouté à la liste des médicaments couteux, un certain nombre de médicaments destinés :

- Au traitement du cancer
- A la prévention d'infections respiratoires chez les enfants nés prématurés à risque
- A conserver les organes à basse température durant les transports dans le cadre de prélèvements et de greffe
- A fournir un antidote lors du traitement des intoxications à base de digitaliques

Le gouvernement a étendu le champ de la prestation du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) aux vecteurs aériens et maritimes.

Enfin, le gouvernement a approuvé l'avenant tarifaire à la convention des directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale portant la valeur de la lettre clé B à 52 F. L'impact de cette mesure pour la CAFAT a été estimé à 5, 4 millions de FCFP par an.

Divers

Le gouvernement a procédé à la modification d'un arrêté autorisant l'exercice d'opérations de prestations de services en gestion immobilière et en transactions sur immeubles et fonds de commerce,

en l’occurrence la société « Suffren agence ». De même, le gouvernement a habilité monsieur Laurent Argouet en qualité d'agent spécial de la société d'assurances « AREAS ».

Par arrêté, le gouvernement a autorisé l'organisation de deux loteries, l’une par l’UAFAM.NC (Union des Amis et Familles des Malades et Handicapés Mentaux de Nouvelle-Calédonie) et l’autre par l’et APE de l'Ecole Sacré Cœur.

Par arrêté, le gouvernement a procédé à un certain nombre d’actes relatifs à l’organisation des transports : délivrance d’attestation de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes », délivrance de cartes professionnelles de conducteur et certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes.

Le gouvernement a adopté un arrêté au terme duquel une subvention de 665 635 FCFP est versée à l’AFOCAL (Association pour la Formation des cadres de Loisirs)

Le gouvernement a procédé à l’enregistrement de la déclaration d'exploitation d'officines de pharmacie à La Foa, Thio, Nouméa (Pharmacie de la Vallée du Tir) et Lifou.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de 3 titres de séjour, 8 visas de long séjour. Il a accordé 4 autorisations de travail et 47 autorisations de travail concernant les projets miniers.